
**Liège mâle, liège de reproduction
cru, liège de ramassage, liège gisant,
liège flambé, déchets, morceaux de
liège bouillis et rebuts bouillis —
Définitions et emballage**

*Virgin cork, raw reproduction cork, ramassage, gleanings, burnt
cork, corkwaste, boiled cork pieces and raw corkwaste — Definitions
and packaging*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1215:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1215:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20

Tel. + 41 22 749 01 11

Fax + 41 22 749 09 47

E-mail copyright@iso.org

Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Emballage	1
5 Marquage	1
6 Pertes lors du transport	2

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 1215:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://www.iso.org/standards).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 87, Liège.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 1215:1986), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Liège mâle, liège de reproduction cru, liège de ramassage, liège gisant, liège flambé, déchets, morceaux de liège bouillis et rebuts bouillis — Définitions et emballage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit le liège mâle, liège de reproduction cru, liège de ramassage, liège gisant, liège flambé, déchets, morceaux de liège bouillis et rebuts bouillis, et spécifie leur emballages.

2 Références normatives

Les documents suivants, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 633, *Liège — Vocabulaire*

ISO 2386, *Liège en planches, liège mâle, liège de ramassage, liège gisant, rebuts et déchets — Détermination de l'humidité*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 633 et l'ISO 2386 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

liège commercialement sec

liège dans lequel l'humidité (déterminée selon l'ISO 2386) n'est pas supérieur à 14 %

Note 1 à l'article: Liège mâle, liège de reproduction cru, liège de ramassage, liège gisant, liège flambé, déchets, morceaux de liège bouillis et rebuts bouillis sont des types de liège.

3.2

masse du conditionnement

masse brute du *liège commercialement sec* (3.1) et de son emballage

4 Emballage

Les types de liège auxquels la présente Norme internationale s'applique doivent être emballés, sauf convention contraire, dans les filets ou dans des sacs.

La masse du conditionnement (filets, sacs ou autre type d'emballage contractuellement accepté) ne doit pas être supérieure à 3 % de la masse totale de la balle conditionnée, dont l'humidité est inférieure à 14 %.

5 Marquage

L'emballage doit indiquer le type de liège conditionné, le nom ou la marque du producteur et/ou exportateur, ainsi que le pays d'origine.

6 Pertes lors du transport

Les pertes autorisées dans des conditions normales de transport ne doivent pas dépasser 3 % de la masse totale de la balle conditionnée, dont l'humidité est inférieure à 14 %.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1215:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1215:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1215:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dba6ab45-6503-437d-86b8-5aedd6acd7ec/iso-1215-2015>